

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/07

La ville de Delémont a-t-elle une politique de la culture ? A quoi et à qui sert-elle ?

M. Dominique Baettig, UDC

Le Conseil communal peut répondre comme suit aux différentes questions posées par le groupe UDC :

En introduction de la question, l'interpellateur veut certainement parler du projet inter-cantonal d'aménagement d'un Centre régional de création artistique (CREA). Pour ce dernier, Delémont, à l'instar des villes de Porrentruy et Moutier, a fait des propositions de sites d'implantation de cet éventuel CREA au Gouvernement jurassien, porteur du dossier. Ce dernier a mandaté M. Blaise Duport, concepteur du Théâtre du Passage à Neuchâtel, pour lui présenter des esquisses de réalisation. Le Gouvernement a pris, à notre connaissance, une option qui n'a pas été dévoilée publiquement en raison de l'attente d'une réponse du Grand Conseil bernois. Voilà où en est actuellement le dossier cantonal, selon les informations reçues à ce jour. Pour plus d'informations détaillées, nous conseillons au représentant du groupe UDC de se renseigner auprès des instances en charge du dossier et par les voies usuelles.

Au niveau de la ville de Delémont, la politique pratiquée jusqu'à ce jour par le Conseil communal est de mettre à disposition des acteurs culturels des infrastructures. Un autre volet est l'aide financière ; soit sous forme d'une subvention annuelle et régulière figurant au budget de fonctionnement (cf. les budgets et les comptes communaux), soit par le biais de la rubrique de fonctionnement « diverses manifestations » sur la base d'une demande en bonne et due forme accompagnée d'un budget. A noter qu'en cas d'évènement exceptionnel à caractère unique et d'envergure nationale, il peut être fait appel au crédit du Conseil.

Depuis l'année dernière, les Services industriels de la ville participent également, par le biais de la rubrique « marketing » à l'aide financière aux projets. Le département de la culture et des sports et les Services industriels se concertent régulièrement sur les demandes présentées avant de prendre une décision. A relever que ces aides financières sont réservées autant à des manifestations culturelles que sportives.

Passons à la problématique des infrastructures mises à disposition des organisateurs d'évènements culturels. Nous sommes conscients que, contrairement au domaine du sport, nous sommes très en retard à ce niveau surtout par rapport à d'autres villes de notre importance et surtout à notre rôle de capitale. Le manque « cruel » d'une salle de spectacle digne de ce nom et couvrant réellement les besoins de la région se fait toujours plus pesant. Trop d'organisateur s'essouffent (lentement mais sûrement) de devoir, avant tout engagement ou réservation de spectacles, connaître le prix supplémentaire encouru pour l'agencement technique minimum requis pour chaque proposition. Les bénévoles deviennent « matière rare », toujours plus sollicités et de plus, ils prennent gentiment de l'âge. La relève n'étant pas aussi assurée qu'on veut bien le prétendre.

Le problème est identique pour les jeunes qui gèrent le Centre alternatif de la jeunesse et de la culture (SAS). Ils ont besoin et dans l'urgence d'un local qui leur permette d'agencer une programmation régulière sur le long terme et d'accueillir le public dans une salle qui répond aux normes de sécurité prescrites en la matière. Ne vous en déplaise, Monsieur le représentant de l'UDC, il est prouvé que la jeunesse qui a un but, des projets à concrétiser, des évènements à organiser, ne se retrouve pas au nombre de ceux qui sont « hors-la-loi ». Preuve en est, tous celles et ceux qui composent le comité élargi du SAS actuel n'ont jamais été pris en flagrant délit ou fait l'objet de condamnation pénale dans le cadre de la gestion du centre.

L'ouverture à l'autre et le partage culturel sont vitaux à une vie harmonieuse dans notre société actuelle. Les jeunes, les réfugiés et les « secundos » d'aujourd'hui sont les décideurs et les « payeurs » de demain.

Aux questions de détails, voici les réponses apportées :

1. Oui, Delémont a une politique de la culture identitaire. Nous avons fait voter, il y a une dizaine d'années, un crédit de plus d'un million de francs pour le réaménagement du Musée jurassien d'art et d'histoire. Si cette institution n'est pas la garante de notre histoire, alors à qui se vouer ? Par ailleurs, nous avons passé la subvention à cette même institution de Fr. 32'000.- à Fr. 64'000.- par année. Nous avons également aidé, par des prestations et des paiements, à la réalisation du Sentier Viatte. Au niveau de la conservation des bâtiments historiques et de la Vieille Ville, il nous semble que nous avons réalisé des travaux d'envergure qui permettent d'affirmer que nous avons tout mis en œuvre pour conserver nos traditions et mettre en valeur nos trésors de l'histoire et de la conservation de notre patrimoine. Le fait de se voir attribuer le Prix Wakker en est très certainement une preuve irréfutable.
2. Nous réservons une place primordiale à la musique populaire, plus aux musiques populaires du monde entier par la coproduction du Festival « Notes d'Equinoxe » en collaboration avec la Radio Suisse romande - Espace 2. La prochaine édition aura lieu en septembre 2008 ; nous vous invitons d'ores et déjà à y prendre part.

Par ailleurs, nous subventionnons et aidons les chorales, les fanfares et groupes folkloriques qui composent le tissu associatif de notre cité.
3. Oui, quand le projet n'émane pas totalement de la collectivité publique. Un exemple : la mise sur pied d'une exposition et la rédaction/réalisation d'un livre d'art consacré à l'artiste bâlois Johann-Anton Rebholz. Nous avons récolté, dans le cadre de l'organisation avec la Galerie Paul Bovée, plus de Fr. 100'000.- de dons.
4. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le rôle de l'Etat, car nous ne sommes pas l'Etat. En ce qui concerne la commune, nous le rappelons, jusqu'à ce jour notre politique est l'aide au projet et la mise à disposition de salles. Si nous devons changer cette politique et devenir organisateur, il nous faudrait des budgets et des ressources humaines beaucoup plus importants que ce dont nous disposons à ce jour. A nos yeux, la culture doit émaner des idées des associations et des acteurs et ne pas être dirigée. Le domaine culturel doit jouir d'une liberté qui favorise la création et non pas être emprisonnée dans des carcans et les labyrinthes de l'administration.
5. Le Conseil communal vous suggère de rédiger une motion interne pour questionner l'autorité sollicitée par le point 5 de votre question !

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 mars 2008